

PREFET DU VAR
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE »

**Protection et régularisation administrative de la retenue d'eau de Dardennes,
située au Revest-les-Eaux,**

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2018, une enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, est prescrite, en mairies du Revest-les-Eaux, d'Evenos, de Signes, de Méounes-les-Montrieux, de Solliès-Toucas, de Solliès-Ville et de La Valette-du-Var, **du lundi 8 octobre au vendredi 9 novembre 2018 inclus.**

Au terme de la procédure, des accords ou des refus pourront être formulés, par arrêté du préfet, sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau et des périmètres de protection de la retenue de Dardennes et de la source du Ragas, situées au Revest-les-Eaux ;
- l'instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée, valant servitude d'utilité publique, sur le territoire des communes du Revest-les-Eaux, d'Evenos, de Signes, de Méounes-les-Montrieux, de Solliès-Toucas, de Solliès-ville et de La Valette-du-Var ;
- l'autorisation de prélever au maximum 43 200 m³/jour et 13 000 000 m³/an d'eau, au titre du code de l'environnement ;

au bénéfice de la métropole Toulon Provence Méditerranée, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon cedex 9.

La gestion de l'eau est transitoirement assurée par la ville de Toulon, direction générale des infrastructures, immeuble l'oiseau de feu, 137 rue Henri Poincaré (La Rode), 83000 Toulon.

Dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée, des prescriptions s'appliquent.

Dans le périmètre de protection éloignée une attention particulière est requise pour la mise en œuvre de la réglementation en vigueur et des recommandations sont émises.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie du Revest-les-Eaux, place Jean Jaurès, 83 200.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

1) sur le site Internet des services de l'État dans le Var, du 1^{er} jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h, à l'adresse suivante :

<http://www.var.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-hors-icpe-r2081.html>

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : retenuededardennes-epvar@administrations83.net
Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet susvisé.

2) sur support papier, dans chaque lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués dans le tableau, ci-dessous.
Dans les mêmes conditions, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

3) sur un poste informatique, en mairie du Revest-les-eaux, aux jours et heures précisés dans le tableau ci-dessous :

Lieux d'enquête	Jours	Heures
Mairie du Revest-les-Eaux Place Jean Jaurès 83 200 Le Revest-les-Eaux	du lundi au vendredi inclus	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h
Mairie d' Evenos Route de Toulon 83330 Evenos	du lundi au jeudi inclus	de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h
	le vendredi	de 8h30 à 12h et de 14h30 à 16h
Mairie de Signes 5 Rue Saint Jean 83870 Signes	du lundi au vendredi inclus	de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mairie de Méounes-les-Montrieux 12 route de Brignoles	du lundi au vendredi inclus	de 8h30 à 11h et de 13h à 15h

83136 Méounes-les-Montrieux	le samedi:	de 8h30 à 11h
Mairie de Solliès-Toucas Place Clément Balestra 83210 Solliès-Toucas	du lundi au vendredi inclus	de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 17h30
Mairie de Solliès-Ville 9 rue du 6ème RTS 83210 Solliès-Ville	du lundi au vendredi inclus	de 8h à 12h et de 13h à 16h30
	Le jeudi après-midi	fermée
Mairie de La Valette-du-Var Direction de l'aménagement urbain, Place Général De Gaulle BP 152 83167 La Valette-du-Var cedex	du lundi au vendredi inclus	de 9h à 12h et de 14h 16h30

Les observations et propositions écrites du public peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie du Revest-les-Eaux. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à la disposition du public, en mairie du Revest-les-Eaux.

M. Michel RIQUET, colonel de l'armée de terre en retraite, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur		
Mairie du Revest-les-Eaux	Le lundi 8 octobre 2018	de 9h à 12h
	Le vendredi 26 octobre 2018	de 9h à 12h
	Le vendredi 9 novembre 2018	de 14h à 17h
Mairie d'Evenos	Le jeudi 11 octobre 2018	de 9h à 12h
Mairie de Signes	Le mardi 30 octobre 2018	de 9h à 12h
Mairie de Méounes-les-Montrieux	Le mardi 16 octobre 2018	de 8h30 à 11h
Mairie de Solliès-Toucas	Le mardi 23 octobre 2018	de 14h à 17h
Mairie de Solliès-Ville	Le vendredi 19 octobre 2018	de 9h à 12h
Mairie de La Valette-du-Var	Le mercredi 7 novembre 2018	de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacune des mairies, désignées comme lieu d'enquête, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le Var, à l'adresse suivante :

<http://www.var.gouv.fr/toutes-les-enquetes-publiques-cloturees-r2082.html>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1^{er} du code des relations entre le public et l'administration.